



Transport et distribution de gaz naturel annuel 2004

Date limite de réception : 18 avril, 2005

Confidentiel une fois rempli

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

En vertu de cette Loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check

Prière de corriger s'il y a lieu le nom et l'adresse

Objet de l'enquête

Cette enquête a pour objet de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les paliers de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées; les organismes gouvernementaux l'utilisent également pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées resteront confidentielles, serviront exclusivement à des fins statistiques et seront publiées uniquement sous forme agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi. Il existe cependant une exception à cette règle générale de confidentialité qui autorise la divulgation, à la discrétion du statisticien en chef, d'information identifiable sur les services publics, ce qui comprend les entreprises qui acheminent du pétrole ou des produits du pétrole par pipeline et les entreprises qui fournissent, transportent ou distribuent du gaz, de l'électricité ou de la vapeur.

Accords de partage de données

Afin d'alléger le fardeau des répondants et d'assurer des statistiques uniformes, Statistique Canada a passé des accords avec divers organismes et ministères du gouvernement en vue de recueillir et de partager avec eux des données. En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, il existe des accords avec le ministère de l'Énergie de l'Ontario, le ministère des Richesses minérales de la Saskatchewan, le Saskatchewan Bureau of Statistics ainsi que le ministère de l'énergie et des mines de la Colombie-Britannique et l'Office national de l'énergie pour toute activité relevant de cette enquête et qui est effectuée dans les limites respectives.

Les accords passés en vertu de l'article 12 ne s'appliqueront pas à vos déclarations si un agent dans votre entreprise signifie par écrit son opposition au statisticien en chef et qu'il envoie la lettre à la Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie de Statistique Canada avec son questionnaire rempli. **A partir de la liste ci-dessus, veuillez préciser les organismes ou les ministères avec lesquels vous refusez de partager vos données. Prière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus en respectant les accords de partage des données avec l'Office de l'énergie et des mines de la Saskatchewan.** En Saskatchewan, les données sont recueillies en vertu de la Loi sur la statistique et au nom du Département conformément sous l'autorité de l'acte de conservation et de réglementation du pétrole et du gaz, 1985 de l'acte des Ressources Minérales de la Saskatchewan.

Renseignements

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ayant trait à l'enquête, veuillez communiquer avec nous.

Téléphone: (613) 951-3579 Télécopieur: (613) 951-9499

Instructions

- (1) Les données financières doivent porter sur l'année civile ou financière terminée le plus près du 31 décembre. S'il s'agit d'un exercice financier, prière d'en indiquer la période.
- (2) S'il est impossible de donner des chiffres exacts aux rubriques présentées, fournir des chiffres estimés en les faisant suivre de la mention (est).
- (3) Indiquer la longueur des conduites principales séparément de celles des conduites parallèles ou des conduites auxiliaires. Par conduite parallèle, il faut entendre tout gazoduc qui occupe la même emprise que la conduite principale ou emprise adjacente et qui est essentiellement parallèle à la conduite principale, mais qui a une source indépendante de pression tout en servant à transporter un produit d'origine et de destination communes.

On entend par conduite auxiliaire tout gazoduc qui, servant à transporter un produit d'origine et de destination communes, occupe la même emprise que la conduite principale ou une conduite directement adjacente et parallèle à la conduite principale, et dont la source de pression dépend de la conduite principale.

S'il y a plus d'une conduite principale, déclarer séparément la longueur de chacune. Veuillez noter que ces chiffres sont publiés dans la publication annuelle intitulée Transport et Distribution de Gaz Naturel (Catalogue 57-205).

Attestation

Je déclare que les renseignements donnés dans le présent rapport sont de bonne foi et, autant que je sache, complets et exacts.

Signature _____

Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)	Fonction officielle du signataire	Date
Nom de la personne à joindre à propos de ce relevé		Téléphone
		Télécopieur

Transport et distribution de gaz naturel annuel

Compte des revenus et des frais d'exploitation

Période du _____ au _____

N° du compte(1)	S.C. seulement	Année courante	Année précédente
		milliers de dollars canadien	
Comptes des revenus et des frais d'exploitation			
Comptes des revenus d'exploitation			
510	10	Ventes a) à l'étranger	
500, 529	20	b) au Canada et autres ventes	
550	30	Ventes de produits extraits du gaz	
570	40	Transport et stockage de gaz de tiers	
307, 551, 575, 579	50	Autres revenus d'exploitation	
300	60	Total, revenus d'exploitation	
Comptes des frais d'exploitation			
623, 626, 627 moins 628, 629	70	Total, approvisionnement en gaz	
660, 663 à 667, 669	80	Transport	
	90	Distribution	
684, 685, 688, 689, 721 à 725, 728 moins 729	100	Exploitation générale et frais généraux d'administration	
810, 815 à 821, 850, 853, 855 à 859, 860 à 867, 869, 884, 885, 888, 889	110	Frais d'entretien	
303, 304	120	Dépréciation et amortissement	
305, 308, 610, 612, 615 à 622, 650, 651, 653 à 659	130	Autres dépenses	
301	140	Total des comptes de frais d'exploitation	
	150	Revenus nets d'exploitation	
Autres revenus			
315	160	Revenus provenant des sociétés affiliées	
312, 314, 316, 317, 319	170	Autres revenus	
331	180	Revenus extraordinaires	
	190	Total, autres revenus	
Autres déductions			
311, 313, 323, 324, 325, 326, 329	200	Autres déductions de revenus	
341	210	Déductions de revenus extraordinaires	
	220	Total, autres déductions	
Frais fixes			
320	230	Intérêt sur la dette à long terme	
321, 322	240	Autres frais fixes	
	250	Total, frais fixes	
306	260	Provisions pour impôt sur le revenu	
	270	Revenu net après impôt	

(1) Le numéro des comptes représente les comptes reflétés dans le règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs.

Transport et distribution de gaz naturel annuel

Bilan comparé

Période close le _____ 20 _____

N° du compte(1)	S.C. seulement	Année courante	Année précédente
		milliers de dollars canadien	
Actif			
Installations			
100 à 103, 107, 110, 115, 116	10		
Installations totales			
105, 106, 111, 112	20		
Moins dépréciation et amortissement accumulé			
Installations totales	30		
Investissements			
120	40		
Placements dans des filiales			
121, 122, 123, 126	50		
Autres investissements			
Total, investissements	60		
Disponibilité			
130, 132	70		
Encaisse, en banque ou placements en numéraire			
140, 141, 142 moins 145	80		
Compte à recevoir moins provisions pour créances douteuses			
150	90		
Matériaux d'installation et fournitures d'exploitation			
131, 147, 151, 160, 162	100		
Autres disponibilités, matériaux et fournitures et dépenses payées d'avance			
152, 153	110		
Gaz stocké sous terre et prêt à la vente et gaz dans les conduits			
Total, disponibilité	120		
170 à 173, 176 à 179	130		
Débits différés			
Actif, total	140		
Passif et avoir des actionnaires			
Avoir des actionnaires			
200	10		
Capital-actions			
212	20		
Bénéfices non répartis			
210, 216	30		
Autres bénéfices			
Total, avoir des actionnaires	40		
Dettes à long terme			
220 moins 221	50		
Dettes à long terme			
248	60		
Avances de sociétés affiliées			
249	70		
Autres dettes à long terme			
Total, dette à long terme	80		
Exigibilités			
250, 258	90		
Emprunts et effets à payer			
251, 252	100		
Comptes payables et courus (incluant les sociétés affiliées)			
253, 257	110		
Intérêts et dividendes payables et courus			
254, 256, 259	120		
Autres exigibilités			
Total, exigibilités	130		
270, 275, 276, 278, 279, 290, 291, 293	140		
Crédits différés et appropriations			
Total, passif et avoir des actionnaires	150		
Excédent non réparti			
350	160		
Solde viré du revenu			
351, 352	170		
Rectifications applicables à des périodes antérieures			
353	180		
Impôt sur le revenu applicable aux rectifications			
357	190		
Attributions et dividendes			
212	200		
Excédent non réparti, fin d'année d'après le bilan			

(1) Le numéro des comptes représente les comptes reflétés dans le règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs.

Transport et distribution de gaz naturel annuel
Données financières supplémentaires¹

	Opérations de production ²		Opérations de services de gaz			
			Transmission ³		Distribution	
A. État supplémentaire des frais d'exploitation:	610-622 810-821		650-729 860-869		650-729 850-859 884-889	
Prière de donner le détail ci-dessous du total des comptes de frais d'exploitation (sans l'approvisionnement en gaz) déclaré dans l'annexe 1.	Courant	Réparations	Courant	Réparations	Courant	Réparations
Somme dépensée pour:	milliers de dollars canadien					
Traitements et salaires						
Combustible et électricité						
Matériaux et fournitures						
Paievements versés aux entrepreneurs						
Services achetés (juridiques, techniques, publicitaires, téléphone, etc.)						
Autres						
Total, comptes de frais d'exploitation						

¹ Veuillez rapporter les chiffres par catégorie correspondant à vos opérations.

² Représentant réseaux de collecte et usine de traitement.

³ Transmission seulement (excluant opérations de production).

Pour information seulement

Transport et distribution de gaz naturel annuel
Données supplémentaires

Longueur de gazoduc en kilomètres, au 31 décembre 2004								
Champs d'exploitation et collecte	Diamètre extérieur en millimètres							
	0-75	76-150	151-226	227-328	329-531	532-1040	1041 et plus	Total
Province (spécifiez)								
Transport	0-75	76-150	151-226	227-328	329-531	532-1040	1041 et plus	Total
Province (spécifiez)								
a) Lignes principales								
b) Conduites parallèles et auxiliaires								
Approvisionnement et distribution	0-75	76-150	151-226	227-328	329-531	532-1040	1041 et plus	Total
Province (spécifiez)								
a) Acier								
b) Plastique								
<p>Dans le tableau ci-dessous, veuillez identifier avec autant de détails que ci-dessus (à savoir la longueur en kilomètres des gazoducs, par province, par diamètre, par genre de matériaux, acier ou plastique et par type (c'est-à-dire champs d'exploitation et collecte, transport, approvisionnement et distribution), tout abandon de conduites au cours de l'année observée.</p>								
Province	0-75	76-150	151-226	227-328	329-531	532-1040	1041 et plus	Total

